

Vers une **alimentation durable**

au Cœur du Hainaut

Soutien d'actions locales

APPEL À PROJETS



Plus d'infos: www.ad-coeurduhainaut.be



Les initiateurs du projet « Alimentation durable au Cœur du Hainaut » :



Observatoire
de la
Santé



Contexte

Le projet « [Alimentation durable Cœur du Hainaut](#) » (Mars 2021- Février 2024) vise à rassembler les acteurs du territoire concerné afin de déployer collectivement un ensemble cohérent d'actions contribuant à la transition du système alimentaire local.

Pour y contribuer, un budget a été réservé pour soutenir des actions locales en faveur de la transition vers un système alimentaire plus durable. Ce budget, alloué via le présent appel à projets, vise à soutenir des actions qui contribuent, en tout ou partie, aux objectifs du référentiel wallon de l'alimentation durable et aux objectifs prioritaires du projet « Alimentation durable au Cœur du Hainaut » (cf. infra). Vous trouverez ci-dessous les modalités de cet appel à candidatures.

Le projet « Alimentation durable au Cœur du Hainaut » et a fortiori cet appel à projets s'inscrivent dans le cadre de la dynamique « Cœur du Hainaut 2050 » et bénéficient du soutien de la Région wallonne.

Eléments financiers

Un budget de 42.500 € est consacré à cet appel à projets.

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un soutien financier de maximum 8.500 €. Celui-ci couvre uniquement des frais de mise en œuvre des actions et/ou des frais d'équipement permettant de développer une nouvelle activité ou de renforcer une activité existante (il ne s'agit pas de remplacement de matériel défectueux), en aucun cas des frais de personnel, ni de consultance.

Ce budget fait partie d'un subside octroyé par la Région wallonne à Hainaut Développement / HD Gestion asbl pour déployer le projet de relocalisation « Alimentation durable au Cœur du Hainaut ».

Par conséquent, les frais occasionnés par les actions locales soutenues au terme de cette procédure d'appel à projets, seront directement pris en charge par Hainaut Développement / HD Gestion asbl, selon la [procédure définie](#).

Pour ce faire, les porteurs des projets sélectionnés réaliseront la mise en concurrence nécessaire pour chaque dépense occasionnée et, préalablement à la commande, introduiront pour accord une demande d'engagement à Hainaut Développement / HD Gestion asbl.

Etapas et calendrier

- ✍ Les candidatures doivent être introduites avant le 14 octobre 2022 (16 heures), par mail à l'adresse catherine.collie@hainaut.be.
- ✍ Les candidatures ayant satisfait aux critères de recevabilité seront ensuite examinées par un jury (au plus tard le 30 novembre 2022).
- ✍ Les candidatures retenues par le jury seront ensuite soumises au vote du public du 1^{er} au 15 décembre 2022 (16 heures).
- ✍ Les résultats seront communiqués au plus tard le 31 décembre 2022.
- ✍ Les bénéficiaires du soutien devront réaliser leur action après le 1^{er} janvier 2023 et avant le 31 décembre 2023.

Jury :

Le jury est composé :

- ✍ De représentants des initiateurs du projet « Alimentation durable au Cœur du Hainaut »
- ✍ De représentants de la Région wallonne
- ✍ De personnes bénéficiant d'une expertise dans le domaine du développement durable et/ou local

Le secrétariat sera assuré par Hainaut Développement / HD Gestion asbl.

Aucun membre du jury ne sera opérateur d'un projet proposé dans le cadre de cet appel.

Examen des candidatures

Critères de recevabilité

Pour être recevables, les candidatures doivent :

- ✎ Etre déposées selon les formalités suivantes :
 - le [formulaire-type de candidature](#) doit être entièrement complété, dactylographié et rédigé en français
 - le formulaire doit être envoyé à l'adresse catherine.collie@hainaut.be avant le 14 octobre 2022 (16h).
- ✎ Etre déposées conjointement par minimum 3 opérateurs issus du [territoire du Cœur du Hainaut](#).
- ✎ Ne pas avoir pour opérateur les initiateurs du projet « Alimentation durable au Cœur du Hainaut » (Hainaut Développement / HD Gestion asbl, Observatoire de la Santé du Hainaut, Umons, IDEA).
- ✎ Proposer des actions qui se déploient exclusivement sur le [territoire du Cœur du Hainaut](#).
- ✎ Proposer des actions qui démarreront après le 1^{er} janvier 2023 et se termineront avant le 31 décembre 2023.

Seules les candidatures répondant aux critères ci-dessus sont recevables.

Critères de sélection

Les actions retenues contribueront à la transition du système alimentaire local c'est-à-dire qu'elles contribueront explicitement :

- ✎ à au moins 2 objectifs stratégiques du [référentiel wallon de l'alimentation durable](#), à savoir :
 - ✎ Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
 - ✎ Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens
 - ✎ Générer de la prospérité socio-économique
 - ✎ Préserver l'environnement
 - ✎ Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable
 - ✎ Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces

et

- ✎ à au moins 1 objectif prioritaire du projet « Alimentation durable au Cœur du Hainaut », à savoir :
 - ✎ Favoriser l'accès pérenne à des terres de qualité pour des projets nourriciers durables
 - ✎ Favoriser le développement des filières de fruits et légumes locales
 - ✎ Soutenir la commercialisation des produits locaux artisanaux
 - ✎ Renforcer la souveraineté alimentaire via la sensibilisation des citoyens, l'accessibilité de tous à une alimentation durable et/ou l'accompagnement des changements de pratiques agricoles.

Seules les candidatures recevables répondant à ces deux critères seront évaluées.

Critères d'évaluation (cotation sur 100)

L'évaluation du jury portera sur la pertinence et l'impact de l'action proposée, ainsi que sur la qualité du dossier de candidature, en suivant la grille de cotation suivante :

 Pertinence et impact de l'action proposée (60 points) :

- Qualité du partenariat (10 points) : nombre d'opérateurs, intersectoriel, complémentarité des opérateurs, caractère inédit du partenariat
- Impact positif sur la transition du système alimentaire local vers plus de durabilité (15 points) : Dans quelle mesure le projet permet d'avoir un impact sur les objectifs du référentiel wallon et les objectifs prioritaires du projet « Alimentation durable au Cœur du Hainaut » ?
- Plus-value pour le territoire, ses acteurs et ses habitants (20 points) : utilité du projet pour le public-cible, nombre de bénéficiaires du projet, approche intégrant plusieurs dimensions de l'alimentation durable (ex. économie, social, santé, environnement, culture et/ou éthique, sans léser l'une de ces dimensions), territoire couvert (de préférence supra-communal)
- Méthode (15 points) : L'approche est concrète et pratique. La méthode est participative et est adaptée au(x) public(s)-cible(s) et à l'objectif visé. L'action est inspirante et réfléchie pour pouvoir être essaimée et/ou pérennisée.

 Qualité du dossier de candidature (40 points) :

- L'action est réaliste et réfléchie :
 - Le(s) public(s)-cible(s) et objectifs sont précis et assortis d'indicateurs d'évaluation. (10 points)
 - Les étapes et le timing des opérations sont clairement établis et l'action peut réalistement être mise en œuvre avant le 31 décembre 2023. (10 points)
- Le budget est explicitement détaillé et cohérent. (20 points)

Seules les candidatures récoltant plus de 50 points sur 100 seront soumises au vote du public.
Le jury n'est pas tenu de retenir un nombre minimum de candidatures.

Vote du public (cotation sur 50)

Le public pourra voter en ligne ou par bulletin de vote papier pour son projet préféré, jusqu'au 15 décembre 2022 (16 heures).

Le projet ayant collecté le plus de voix, obtiendra 50 points supplémentaires ; le 2^{ème}, 40 points ; le 3^{ème}, 30 points ; le 4^{ème}, 20 points et le 5^{ème}, 10 points. Au-delà de la 5^{ème} place, aucun point supplémentaire n'est accordé.

Résultat final

Les points octroyés par le jury (sur 100) et ceux attribués par le public (sur 50) sont additionnés.
Les lauréats sont sélectionnés sur base de leur classement et reçoivent le montant qu'ils ont sollicité dans leur dossier de candidature (max. 8.500 €), jusqu'à épuisement de l'enveloppe réservée (42.500 €).
La décision finale est irrévocable.

Contact : Hainaut Développement – Catherine COLLIE – catherine.collie@hainaut.be – 065/342.598

Annexes :

 [Formulaire de candidature](#)

 [Procédure financière](#) et ses deux annexes ([tableau comparatif des offres](#) et [formulaire de demande d'engagement](#))